

Mémoire présenté par le Carrefour de ressources en interculturel

Projet de loi 1, loi constitutionnelle de 2025 sur le Québec

Un projet sans consultation qui risque de créer un grand sentiment d'exclusion

Mémoire présenté à Simon Jolin-Barrette, ministre de la Justice et des Relations canadiennes

Le Carrefour de ressources en interculturel (CRIC) est un organisme communautaire autonome dont la mission est de rassembler et développer des ressources, projets et outils pour faciliter l'inclusion des personnes immigrantes de tous les coins du monde, ainsi que le rapprochement interculturel avec la communauté d'accueil. Nous œuvrons dans l'arrondissement de Ville-Marie depuis plus de 25 ans. Nous travaillons, entre autres, à soutenir les personnes par le biais de projets porteurs tels que les femmes-relais interculturelles et les hommes-relais métropolitains, qui forment des personnes agentes multiplicatrices parlant le français et leur langue maternelle sur le fonctionnement des organismes et institutions du Québec ainsi que sur les droits des personnes afin qu'elles puissent par la suite accompagner et informer d'autres personnes de leur communauté.

Nous travaillons également en soutien individuel auprès de personnes vulnérables, ainsi que dans les écoles primaires et secondaires du secteur afin d'appuyer les parents dans la réussite scolaire de leurs enfants. Nous animons des activités de rapprochement et de formation, ainsi que des ateliers de discussion en français. Nous formons et outillons des personnes citoyennes et intervenantes afin de les aider à mieux comprendre et accompagner des personnes issues de la diversité culturelle ou de l'immigration. Nous portons également plusieurs projets de participation citoyenne afin de créer des milieux où les personnes immigrantes travaillent avec des personnes de la communauté d'accueil autour d'objectifs communs. Nous sommes très ancrés dans notre ville et dans notre province, nous éprouvons un grand amour pour notre Québec et nous le partageons avec les personnes immigrantes que nous soutenons, afin qu'elles puissent elles aussi découvrir le Québec et développer un sentiment d'appartenance. C'est

précisément cet amour pour le Québec qui nous amène à déposer ce mémoire dans le cadre du projet de loi no. 1, Loi constitutionnelle de 2025.

Nous estimons qu'un projet visant la constitution du Québec revêt une importance majeure et entraîne des répercussions pour toutes les personnes québécoises, qu'elles aient des racines anciennes ou récentes.

Enjeux identifiés dans le cadre du projet de loi no.1 :

Premièrement, nous estimons qu'un projet de cette envergure nécessite un processus de consultation et de co-construction impliquant l'ensemble de la population du Québec, la société civile, les groupes communautaires ainsi que tous les partis politiques. Dévoilé le 9 octobre par le ministre de la Justice et des Relations canadiennes, le projet de loi n'a fait l'objet d'aucune consultation, et n'a pas permis d'entendre les personnes et les acteurs directement concernés par le projet. De plus, pour qu'un tel projet soit rassembleur, il doit obtenir l'adhésion des personnes concernées. Une consultation en bonne et due forme est nécessaire afin de démontrer les valeurs démocratiques du Québec. Nous invitons donc le gouvernement à réfléchir à un processus de consultation structurant qui faciliterait l'adhésion de toute la population du Québec à un tel projet.

Cet appel à la démocratie nous oblige à aborder la menace que ce projet fait peser sur la démocratie citoyenne et sur l'action communautaire autonome. Comme le souligne la Ligue des droits et libertés :

« La principale inquiétude soulevée par le milieu communautaire québécois concerne l'atteinte à l'autonomie des groupes communautaires et la limitation du droit de contestation des lois, règlements ou décisions gouvernementales devant les tribunaux. En modifiant le Code de procédure civile pour empêcher les tribunaux de se saisir eux-mêmes de questions constitutionnelles, et en réaffirmant la prééminence des droits collectifs de la nation sur

certaines droits individuels, le projet de loi 1 risque de réduire considérablement la capacité des citoyennes, citoyens et organismes de défense des droits à demander justice ou à contester¹. » Puisque le CRIC travaille à renforcer le pouvoir d’agir des individus en tant que citoyens, nous ne pouvons qu’exprimer notre profonde inquiétude face à la perte de cette capacité d’action pour les personnes et les collectivités. Une nation québécoise doit, selon nous, être un modèle de démocratie et la favoriser activement.

Dans le même ordre d’idées, le Québec possède une Charte des droits et libertés de la personne, adoptée à l’unanimité il y a plus de 40 ans. Cette charte est une loi fondamentale, et les lois québécoises doivent se conformer aux droits de la personne. Le projet de loi no 1 vise à modifier cet équilibre en plaçant les droits et les valeurs de la nation québécoise — qui ne sont pas clairement définis dans le projet — au-dessus des droits de la personne. On doit se rappeler que toute société qui se dit démocratique respecte les droits de la personne et protège les plus vulnérables afin d’éviter des abus de pouvoir et des dérapages. Nous nous devons de protéger les droits des femmes, les personnes issues de la diversité culturelle, les personnes racisées, les personnes vivant en situation de handicap, les personnes autochtones, les personnes LGBTQ+, les personnes de confession diverses et les personnes qui ont des croyances politiques divergentes. **Selon nous, le respect des droits humains de toutes les personnes est une obligation fondamentale de toute nation.**

La force de notre système parlementaire réside sur le partage entre le législatif, le judiciaire et l’exécutif. En cherchant à affirmer la primauté parlementaire, nous mettons en péril les mécanismes qui permettent d’éviter les abus de pouvoir et de garantir que les limites de l’autorité soient guidées par le bien-être d’une société bienveillante, c’est-à-dire par le respect de l’État de droit. C’est d’autant plus problématique car la proposition du projet de loi no.1 menace les droits humains des individus au nom de la collectivité. Les tribunaux doivent conserver un pouvoir d’agir indépendant pour contester les lois au besoin.

¹ <https://liguedesdroits.ca/projet-de-loi-1-une-menace/>

Puisque le projet de constitution de la nation québécoise exige rigueur, ouverture et adhésion de la population, des partis politiques de toutes tendances et de la société civile, nous recommandons au gouvernement :

- De préparer un plan de consultation de l'ensemble de la population afin de proposer un projet de loi rassembleur et représentatif de la population québécoise;
- De préparer un projet complet, sans éléments à définir « plus tard »;
- De respecter la primauté de la Charte des droits et libertés dans la constitution;
- D'adhérer aux responsabilités internationales concernant les droits humains ;
- D'assurer que les personnes citoyennes, la société civile et les groupes communautaires puissent formuler des critiques constructives envers les projets du gouvernement. Un projet de telle ampleur exige une approche « rien sur nous sans nous »;
- De maintenir le rôle essentiel des tribunaux afin de prévenir tout dérapage.
- De proposer à l'ensemble de la population québécoise une identité qui est inclusive et respectueuse de toutes les personnes, incluant celles qui sont plus vulnérables;
- De maintenir en tout temps une posture de neutralité de l'État concernant les droits religieux, afin de permettre aux minorités religieuses de pratiquer leur religion en sécurité;
- D'assurer que tout débat relatif au projet de loi constitutionnelle soit inclusif et tienne compte de l'ensemble de la population, sans générer d'exclusion ni instaurer une logique de « nous contre eux »
- Finalement, de présenter un tel projet en début de mandat afin de disposer du temps nécessaire pour le réaliser adéquatement et pour obtenir clairement l'appui de la population.

Nous vous remercions de votre attention à ce document et nous restons disponibles pour toute question ou besoin de clarification. Sachez que nous sommes aussi ouverts et disponibles pour venir présenter dans le cadre d'une commission parlementaire.